

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE DU SITE INTERNET ET DE L'APPLICATION MOBILE PRISMEA

La société PRISMEA (ci-après « PRISMEA »), société immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 848 097 622, et dont le siège social se situe 59 BD HAUSSMANN 75008 PARIS, édite un site Internet www.prismea.fr et exploite une Application (ci-après « le Site et l'Application »), à destination des Smartphones, tablettes électroniques et objets connectés compatibles, permettant de souscrire à des services de paiement.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de déterminer les caractéristiques, modalités, et conditions d'utilisation du Site et de l'Application, ainsi que de définir les droits et obligations de tout Utilisateur.

L'Application est disponible en version iOS et Android gratuitement sur l'Apple Store et sur Google Play.

L'Application est également disponible sur le Site et accessible depuis un navigateur à tout Utilisateur disposant d'un accès à Internet, en indiquant son identifiant et mot de passe.

PRISMEA est enregistrée en tant qu'agent de services de paiement (Identifiant REGAFI n°84342) de :

- la société TREEZOR, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 807 465 059, et dont le siège social est situé 33 Avenue de Wagram, 75017 Paris (ci-après « TREEZOR »)

TREEZOR est un établissement de paiement au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») sous le numéro 16798.

- la société BUDGET INSIGHT, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 749 867 206, et dont le siège social est situé 84 rue Beaubourg, 75003 Paris (ci-après « BUDGET INSIGHT »).

BUDGET INSIGHT est un établissement de paiement au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, agréé par l'ACPR sous le numéro 16948.

L'Utilisateur est informé qu'il ne peut bénéficier du Site et de l'Application que sous réserve de l'acceptation des présentes CGV, ainsi que du « Contrat Cadre de Services de Paiement - Conditions Générales » de TREEZOR, et des « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT.

Préalablement au parcours d'inscription, en cliquant sur le bandeau « J'accepte », l'Utilisateur reconnaît avoir été parfaitement informé et accepter sans réserve les CGV, la Politique de protection des données personnelles et les Conditions Tarifaires de PRISMEA, ainsi que le « Contrat Cadre de Services de Paiement – Conditions Générales » de TREEZOR et les « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT.

L'Utilisateur reconnaît avoir été parfaitement informé et accepter sans réserve les « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT avant toute première utilisation des Services d'Information sur les comptes.

Les CGV, la Politique de protection des données personnelles et les Conditions Tarifaires de PRISMEA, ainsi que le « Contrat Cadre de Services de Paiement – Conditions Générales » de TREEZOR et les « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT, sont accessibles et téléchargeables sur le Site et sur l'Application et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou document contradictoire.

PRISMEA se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les CGV et de faire évoluer à tout moment les Services proposés.

Les modifications des CGV sont opposables à compter de leur mise en ligne, la version des CGV applicable étant celle figurant en ligne sur le Site et sur l'Application au moment de ladite utilisation.

C'est pourquoi il est conseillé aux Utilisateurs de consulter régulièrement les CGV, afin de se référer à la dernière version en vigueur.

Le fait pour PRISMEA de ne pas se prévaloir de l'une des dispositions des CGV à un instant et/ou occasion donné(e)(s) ne saurait emporter renonciation de sa part à en revendiquer le bénéfice ultérieurement.

1. DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, y compris dans le Préambule susvisé, les termes visés ci-dessous, lorsqu'ils sont employés avec une initiale en majuscule, ont la signification suivante :

- **Application ou Application PRISMEA** : Désigne l'Application logicielle mobile éditée par PRISMEA, téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store ou Google Play, permettant d'accéder à l'Espace Personnel ;
- **Carte** : Carte physique et/ou virtuelle à autorisation systématique émise au nom du Porteur et associée au Compte de paiement de l'Utilisateur ;
- **CGV** : Désignent les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente du Site et de l'Application PRISMEA ;
- **Compte ou Compte de paiement** : Désigne un (1) ou jusqu'à six (6) compte(s) de paiement appartenant au même Utilisateur, ouvert(s) dans les livres de TREEZOR et correspondant à la définition de l'article L.314-1 du Code monétaire et financier ;
- **Compte tiers** : compte détenu au nom de l'Utilisateur, géré par un Prestataire de Service de Paiement (PSP) teneur de compte, rendu utilisable par l'Utilisateur sur son interface PRISMEA, aux fins d'agrégation des différentes données bancaires ;

- **Conditions Particulières** : Désignent les conditions particulières et tarifaires conclues entre PRISMEA et l'Utilisateur, qui complètent les présentes Conditions Générales d'Utilisation des services et qui sont acceptées par l'Utilisateur ;
- **Données d'identification** : Désignent les Données permettant à l'Utilisateur d'accéder à son Espace Personnel sur le Site et sur l'Application, composées d'une adresse email, ou d'un numéro de téléphone, et d'un mot de passe ;
- **Données personnelles** : Désignent les informations à caractère personnel concernant un Utilisateur, personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ;
- **Espace Personnel** : Désigne l'espace dédié de l'Utilisateur sur le Site et sur l'Application PRISMEA ;
- **Porteur** : Personne physique mandatée par l'Utilisateur pour pouvoir utiliser une Carte dans le cadre de l'activité professionnelle de l'Utilisateur, dans les conditions établies au « Contrat Cadre de Services de Paiement – Conditions Générales » de TREEZOR.
- **Services** : Désignent l'ensemble des Services proposés par PRISMEA et définis à l'article 2 des présentes CGV ;
- **Services de paiement** : Services définis aux 2°, 3° et 5° de l'article L.314-1. I du Code monétaire et financier fournis par les établissements de paiement partenaires de PRISMEA à l'Utilisateur conformément au « Contrat Cadre de Services de Paiement – Conditions Générales » de TREEZOR et aux « Conditions Générales d'Utilisation de Budgeta Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT;
- **Services d'Initiation de paiement** : Service consistant à initier un ordre de paiement (virement) par un prestataire de services de paiement tiers, à la demande de l'Utilisateur, concernant son Compte de paiement ouvert dans les livres de TREEZOR;
- **Services d'Information sur les comptes** : Services permettant à l'Utilisateur d'agréger ses données bancaires et de consulter l'ensemble de ses Compte Tiers à travers l'interface PRISMEA ;
- **Site Internet** : Désigne le site www.prismea.fr édité par PRISMEA présentant les Services et proposant la web app « PRISMEA » accessible depuis un navigateur internet compatible ;
- **Utilisateur** : Désigne toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle, faisant usage des Services proposés par PRISMEA, préalablement inscrit et ayant créé son Espace Personnel sur le Site et sur l'Application.

2. OBJET DES CGV

Les CGV définissent les conditions dans lesquelles l'Utilisateur est autorisé à accéder aux Services et à utiliser ces derniers, en contrepartie des frais déterminés dans les Conditions Particulières et Tarifaires conclues entre PRISMEA et l'Utilisateur.

Sous réserve de l'acceptation par l'Utilisateur du « Contrat Cadre de Services de Paiement- Conditions Générales » de TREEZOR, et des « Conditions Générales d'Utilisation de Budgeta Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT, PRISMEA, en sa qualité d'agent prestataire de services de paiement de TREEZOR et BUDGET INSIGHT, propose à l'Utilisateur, au titre des présentes CGV, des services de gestion financière et de paiement par abonnement mensuel, comprenant les services suivants :

- les services d'ouverture d'un Compte de paiement ouvert par TREEZOR et l'exécution des opérations de paiement associées ;
- l'émission d'ordres de paiement par virement SEPA à partir du Compte de paiement vers un compte bancaire ou de paiement ouvert dans les livres d'un prestataire de services de paiement de la zone SEPA ;
- la réception d'opérations de paiement par virements SEPA sur son Compte de paiement provenant d'un compte ouvert par un Prestataire de Services de Paiement de la zone SEPA ;
- l'exécution d'opérations de paiement par prélèvement venant au débit du Compte de paiement ;
- les Services de délivrance de Cartes de paiement associées au Compte de paiement. ;
- les Services d'information sur les comptes, permettant l'agrégation des données bancaires de l'Utilisateur, et la consultation de l'ensemble des Comptes Tiers qu'il aura choisis. L'Utilisateur est informé de ce que la clôture par ses soins du Compte de paiement entraînera irrévocablement la cessation des Services d'information sur les comptes ;

PRISMEA n'accepte pas de versement d'espèces, de remise de chèques et n'offre pas de service de paiement par chèque.

3. SOUSCRIPTION AUX SERVICES

3.1. INSCRIPTION

3.1.1. Création de l'Espace Personnel de l'Utilisateur et demande d'ouverture du Compte de paiement

Afin de pouvoir accéder aux Services, l'Utilisateur doit s'inscrire directement depuis l'Application, uniquement depuis un téléphone mobile.

La souscription aux Services n'est pas accessible depuis le Site.

Les Services s'adressent exclusivement aux :

- personnes morales, immatriculées et ayant leur siège social en France, dont les représentants légaux sont résidents dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique Européen,
- personnes physiques, agissant dans le cadre de leurs activités professionnelles, capable juridiquement de contracter et d'utiliser le Site et/ou l'Application, immatriculées en France et résidentes en France.

L'Utilisateur doit fournir les informations suivantes :

- prénom, nom, adresse email,
- mot de passe que l'Utilisateur choisit lui-même ;
- numéro de téléphone mobile ;
- informations relatives à l'identification de l'entreprise : numéro d'immatriculation (SIREN), adresse du siège social, mandataire, capital social, forme juridique, date de création, code NAF, lien du représentant avec l'entreprise, statut fiscal... ;
- informations relatives à l'identification du représentant : Carte Nationale d'Identité française ou passeport français ou d'un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique Européen en cours de validité, ou titre de séjour français en cours de validité : l'Utilisateur doit réaliser une photographie recto/verso de ladite pièce d'identité via son Smartphone ou sa tablette, et s'assurer que cette photographie n'est pas floue et que les informations y sont lisibles ; genre, nom, prénom, date et ville de naissance, nationalité et déclaration de résidence fiscale.

Un email de confirmation est adressé à l'Utilisateur à l'adresse électronique renseignée, afin de confirmer son inscription.

Suite à son inscription, l'Utilisateur doit compléter son profil en fournissant les informations suivantes afin d'avancer sa demande d'ouverture de Compte de paiement :

- pour le représentant : adresse personnelle, justificatif de domicile (facture d'un fournisseur d'énergie, attestation de titulaire de contrat, avis d'imposition de moins de trois mois...) ;

- Le K-bis si l'entreprise est inscrite au registre du commerce et des sociétés, l'avis de situation au répertoire SIRENE dans les autres cas
- L'Utilisateur est également invité à renseigner le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'entreprise et les informations suivantes y afférentes : genre, nom, prénom, date et ville de naissance, nationalité, pièce d'identité, justificatif de domicile dans d'un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique Européen, résidence fiscale.

Conformément aux dispositions des articles L.561-2-2 et R.561-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, le bénéficiaire effectif est notamment défini comme :

- la ou les personne(s) physique(s) qui soit détiennent directement ou indirectement plus de 25% du capital ou des droits de vote de la société ;
- la ou les personne(s) physique(s) qui exercent par tout autre moyen un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ;
- la ou les personne(s) physique(s) pour le compte de laquelle une transaction ou une activité est réalisée.

Enfin, afin de finaliser sa demande d'ouverture de Compte de paiement, l'Utilisateur est invité à recevoir un premier virement créditeur en provenance d'un compte ouvert à son nom auprès d'un établissement de crédit et assimilés.

PRISMEA et/ou TREEZOR se réservent le droit, à leurs entières discrétions :

- de demander tout document supplémentaire afin de compléter la demande d'ouverture de compte
- de refuser toute demande d'inscription sur l'Application, après avoir consulté les informations renseignées par l'Utilisateur, notamment si les pièces justificatives requises sont illisibles et/ou les informations renseignées incomplètes ou fausses, et/ou si les pièces téléchargées par l'Utilisateur ne sont pas en langue française.

La souscription de l'Utilisateur aux Services est validée par TREEZOR. L'inscription de l'Utilisateur lui est confirmée par PRISMEA par un mail sur l'adresse renseignée lors de l'inscription.

L'Utilisateur peut consulter directement dans l'application les CGV du Site et de l'Application, la politique de protection des données personnelles, les Conditions Particulières et Tarifaires de PRISMEA, ainsi que le « Contrat Cadre de Services de Paiement - Conditions Générales » de TREEZOR, et les « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT.

L'Utilisateur peut ensuite commander sa carte de paiement et avoir accès directement à son compte de paiement depuis l'Application.

Si la souscription aux Services est refusée par PRISMEA et/ou TREEZOR, l'Utilisateur sera informé par PRISMEA par un mail sur l'adresse renseignée lors de l'inscription. Le compte de paiement ne sera pas ouvert et l'accès au profil utilisateur sur l'application suspendu.

3.1.2. Inscription des mandataires de l'utilisateur

L'Utilisateur peut désigner via le formulaire idoine disponible sur son Espace Personnel un ou plusieurs mandataires pouvant accéder aux Services de paiement, Services d'information sur les comptes et Services de délivrance de Cartes de paiement, proposés par PRISMEA et émettre des Ordres de paiement pour le compte de l'Utilisateur sur le Compte de paiement.

Le(s) mandataire(s) désigné(s) doivent être des personnes physiques capables juridiquement de contracter et d'utiliser le Site et/ou l'Application et résidentes en France.

L'Utilisateur inscrit le(s) mandataire(s) expressément désigné(s) sur son Espace Personnel en fournissant pour chacun :

- informations relatives à l'identification du(es) mandataire(s) : Carte Nationale d'Identité française ou passeport français ou d'un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique Européen en cours de validité, ou titre de séjour français en cours de validité (photographie recto/verso de ladite pièce d'identité en s'assurant que cette photographie n'est pas floue et que les informations y sont lisibles), genre, nom, prénom, date et ville de naissance, nationalité, justificatif de domicile et déclaration de résidence fiscale.
- mot de passe que l'Utilisateur choisit lui-même.

L'Utilisateur définit expressément pour chacun des mandataires désignés dans son Espace Personnel le(s) Service(s) de paiement pouvant être exécutés par ce dernier, incluant :

- l'émission d'ordres de paiement par virement SEPA à partir du Compte de paiement vers un compte bancaire ou de paiement ouvert dans les livres d'un prestataire de services de paiement de la zone SEPA ;
- la réception d'opérations de paiement par virements SEPA sur son Compte de paiement provenant d'un compte ouvert par un prestataire de services de paiement de la zone SEPA ;
- l'exécution d'opérations de paiement par prélèvement venant au débit du Compte de paiement ;
- les Services de délivrance de cartes de paiement associées au Compte de paiement ;
- les Services d'information sur les comptes, permettant l'agrégation des données bancaires de l'Utilisateur, et la consultation de l'ensemble des Comptes Tiers qu'il aura choisis. L'Utilisateur est informé de ce que la clôture par ses soins du Compte de paiement entrainera irrévocablement la cessation des Services d'information sur les comptes ;

La gestion des habilitations des mandataires et l'attribution des accès aux Services de paiement, Services d'information sur les comptes et Services de délivrance de Cartes de paiement relèvent de la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

3.2. MODALITÉS DE CONNEXION

L'Utilisateur se connecte au Site et à l'Application après identification au moyen de ses Données d'Identification (adresse email, ou numéro de téléphone mobile, et mot de passe).

Lorsque l'Utilisateur a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de ses données d'identification, il en informe sans délai PRISMEA aux fins de blocage de son Espace Personnel.

L'Utilisateur est responsable de la protection et de toute utilisation de ses Données d'identification et est responsable de toutes les conséquences qui pourraient en résulter pour lui, PRISMEA ou les tiers.

L'Utilisateur peut également choisir d'utiliser, en alternative au mot de passe, un autre dispositif parmi ceux proposés, comme un dispositif de reconnaissance d'empreinte digitale ou faciale si le support sur lequel l'Utilisateur utilise l'Application le permet.

L'Utilisateur a la possibilité de modifier son mot de passe à tout moment depuis l'Application, ou choisir d'activer un dispositif alternatif.

3.3. CONDITIONS TARIFAIRES

Les Services sont accessibles dans le cadre d'un abonnement payant, sans engagement de durée.

L'accès aux différents Services proposés par PRISMEA est fonction du type d'abonnement mensuel souscrit par l'Utilisateur, et choisi lors de la souscription aux Services.

L'abonnement, les options souscrites et les frais liés aux autres opérations par l'Utilisateur sont prélevés à terme échu chaque 3^e jour du mois.

Le prélèvement sera effectué le premier jour ouvré suivant le 3 du mois, si celui-ci est un samedi/dimanche ou jour férié.

En cas de solde insuffisant sur le compte prélevé, PRISMEA est autorisée par l'Utilisateur à initier plusieurs tentatives de prélèvements.

L'Utilisateur dispose dans les Conditions Particulières et Tarifaires, consultables et téléchargeables sur le Site et sur l'Application, d'une information claire et complète sur l'ensemble des abonnements et des tarifs.

Les prix des Services sont exprimés hors taxes en euros.

4. NOTIFICATIONS

L'Utilisateur peut recevoir de PRISMEA des notifications, alertes ou rapports par envoi électronique lors de la survenance d'évènements spécifiques liés à son activité et aux mouvements intervenant sur son Compte de paiement.

Ces envois électroniques sont activés lors de la création de l'Espace Personnel de l'Utilisateur sur le Site ou sur l'Application.

L'historique des notifications adressées à l'Utilisateur par PRISMEA sont consultables dans l'onglet « Notifications » de l'Espace Personnel.

L'Utilisateur accepte ces envois électroniques mais peut décider de désactiver tout ou partie de ces fonctionnalités en configurant les paramètres de notification dans son Espace Personnel dans l'onglet « Notifications ».

5. MAINTENANCE, SUSPENSION ET DISPONIBILITÉ DES SERVICES

Le Site et l'Application sont en principe accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cependant PRISMEA décline toute responsabilité, en cas de panne, maintenance ou de mise à jour des systèmes, sans que cette liste soit limitative, si l'accès de l'Utilisateur est suspendu temporairement.

En cas de nécessité liée à la sécurité des systèmes informatiques, PRISMEA peut également décider sans préavis, et à sa seule discrétion, de bloquer temporairement l'accès aux Services.

PRISMEA s'efforce alors d'avertir préalablement l'Utilisateur des interruptions ou arrêts affectant la fourniture de tout ou partie de Services, ainsi que de l'informer de la disponibilité du Site et de l'Application.

Compte tenu de ce qui précède, la responsabilité de PRISMEA ne peut en aucun cas être engagée en cas d'impossibilité d'accès aux Services par l'Utilisateur, et ce dernier reconnaît que toute interruption liée à la sécurité des systèmes informatiques ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation ou contrepartie de quelque nature que ce soit.

De son côté, l'Utilisateur informe PRISMEA de toute défaillance du site Internet ou de l'Application qu'il constate à l'adresse email suivante : serviceclient@prisma.fr.

6. SÉCURITÉ

L'ensemble des données, incluant les données sensibles de paiement, est conservé sous la responsabilité de PRISMEA qui en garantit l'intégrité.

PRISMEA s'engage à faire tout son possible en vue d'assurer la sécurité de l'accès à l'Espace Personnel de l'Utilisateur ainsi que de ses données, en usant de moyens techniques conformes aux règles de l'art.

Compte tenu toutefois de la complexité de l'environnement Internet et des systèmes d'information, PRISMEA ne saurait être tenue à une obligation de résultat à ce titre, cette sécurisation pouvant être compromise par des tiers, voire par l'Utilisateur lui-même.

En conséquence, l'Utilisateur déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet, en particulier le risque d'interception par des tiers des données et informations qu'il consulte et/ou transfère via le Site et l'Application.

L'Utilisateur est également seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre des moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements, données et logiciels. À ce titre, il s'engage à prendre toutes les mesures appropriées de façon à les protéger.

L'Utilisateur informe PRISMEA de tout accès frauduleux à son Espace Personnel sur le Site ou l'Application, ainsi que de toute perte, vol, détournement des données divulguées à PRISMEA à l'adresse email suivante : serviceclient@prismaea.fr.

L'Utilisateur est informé à cet effet que PRISMEA ne requerra jamais de sa part ses Données d'accès ou d'identification, que ce soit par téléphone, courrier électronique, SMS ou tout autre moyen que le protocole d'identification mis en place sur le Site et sur l'Application, et que de telles demandes relèveraient de pratiques de « phishing », c'est-à-dire de personnes cherchant à usurper son identité.

7. DONNÉES PERSONNELLES

TREEZOR et BUDGET INSIGHT en leur qualité d'établissements de monnaie électronique, sont responsables du traitement des Données Personnelles renseignées par les Utilisateurs.

PRISMEA, dans le cadre de la collecte des Données Personnelles renseignées par les Utilisateurs aux fins d'utilisation des Services de paiement, intervient en qualité de sous-traitant de TREEZOR et BUDGET INSIGHT, et en tant que responsable de traitement dans le cadre de la collecte et du traitement des Données Personnelles sur le site Internet www.prismaea.fr et du parcours d'inscription de l'Utilisateur sur l'Application (KYC).

PRISMEA se conforme à la réglementation applicable en matière de Données Personnelles, émanant des dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère Personnel et à la libre circulation de ces Données Personnelles (RGPD).

L'Utilisateur est informé que le traitement de ses Données Personnelles est nécessaire à la fourniture des Services par PRISMEA, TREEZOR et BUDGET INSIGHT.

La Politique de Données Personnelles de PRISMEA explicitant les Données Personnelles collectées par PRISMEA, la finalité de leur traitement, et le territoire sur lequel opèrent les destinataires des Données est consultable et téléchargeable sur support durable sur le Site et sur l'Application.

PRISMEA collecte les Données Personnelles de l'Utilisateur sur la base de son consentement (acceptation des présentes CGV), pour le besoin de son activité et dans le cadre des opérations suivantes :

- lorsque l'Utilisateur souhaite souscrire aux Services de PRISMEA ;
- afin d'authentifier l'Utilisateur pour accéder à son Espace Personnel et utiliser le Site et l'Application PRISMEA ;

- lorsque l'Utilisateur souhaite réaliser des opérations via le Site et l'Application PRISMEA ou par Carte de paiement ;
- lorsque l'Utilisateur souhaite consulter son Compte de paiement sur le Site et sur l'Application ;
- afin de permettre la catégorisation automatique des opérations débitrices et créditrices du Compte de paiement de l'Utilisateur et des comptes agrégés;
- afin d'analyser les données de ces différents comptes et fournir des recommandations de produits ou de services partenaires ;
- lorsque les Services de PRISMEA ont été proposés à l'Utilisateur par un partenaire de PRISMEA apporteur d'affaires, afin de rendre compte à ce partenaire de la conclusion du présent Contrat avec l'Utilisateur (les Données de l'Utilisateur communiquées se limitant au numéro SIREN, à la raison sociale de l'entreprise, au nom et prénom dans le cas d'une entreprise individuelle, et au flux d'affaires généré par la souscription de l'Utilisateur aux présents Services) ;
- afin de transmettre à l'Utilisateur la lettre d'information de PRISMEA en cas d'abonnement ;
- dans le cadre des études statistiques et de de recherche et développement réalisées par PRISMEA, dans une optique d'amélioration constante, d'automatisation et de développement de son offre ;
- pour la gestion du risque, le contrôle et la surveillance liés au contrôle interne auquel est soumis PRISMEA ;
- pour le traitement des réclamations, la sécurité, la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement et le contentieux,
- lors d'un éventuel enregistrement des conversations et des communications : PRISMEA est susceptible de procéder à l'enregistrement des conversations et des communications quel que soit leur support aux fins d'amélioration de l'accueil téléphonique, de respect des obligations légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et à des fins probatoires pour assurer la sécurité des transactions effectuées.

8. COOKIES

Un cookie est un fichier texte susceptible d'être enregistré, sous réserve de l'accord de l'Utilisateur ou à défaut d'opposition de sa part, dans un espace dédié du disque dur du terminal, à l'occasion de la consultation du Site de PRISMEA.

Un fichier Cookie permet à son émetteur d'identifier le Terminal dans lequel il est enregistré, pendant la durée de validité ou d'enregistrement du Cookie.

Pour toute information concernant les cookies, l'Utilisateur peut consulter la politique de cookies de PRISMEA sur le Site et dans l'Application et la télécharger sur support durable.

9. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, LA FRAUDE ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

En application des dispositions des articles L.561-2 et suivants du Code monétaire et financier, relatifs à la participation des établissements de paiement à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, PRISMEA et TREEZOR sont tenues de réaliser les diligences nécessaires dans le cadre de l'utilisation par l'Utilisateur de l'ensemble des services de paiements fournis.

L'Utilisateur reconnaît que PRISMEA peut être amenée à mettre en place des systèmes de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

L'Utilisateur reconnaît que PRISMEA peut mettre un terme ou reporter à tout moment l'exécution d'une initiation d'une opération de paiement en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature.

À cet effet, l'Utilisateur est informé de ce que PRISMEA pourrait être amenée à solliciter de sa part la communication d'un ou plusieurs des justificatifs suivants :

- document officiel d'identité avec photo en cours de validité ;
- justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- tout autre document permettant de justifier de l'identité de l'Utilisateur,
- tout document justifiant une opération de débit ou de crédit (facture, contrat, objet économique...).

Il est informé qu'une initiation d'opération de paiement réalisée dans le cadre des présentes CGV peut faire l'objet de l'exercice du droit à la communication de la cellule de renseignement financier nationale.

L'Utilisateur peut, conformément à la réglementation, accéder à toutes les Données personnelles ainsi communiquées sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme lorsque ces Données Personnelles sont relatives à l'Utilisateur et détenues dans le cadre des articles L.561-2 et suivants du Code monétaire et financier.

10. TREEZOR

TREEZOR intervient sur l'Application PRISMEA comme établissement de monnaie électronique.

L'Utilisateur qui souhaite accéder aux Services de PRISMEA doit accepter les dispositions du « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales » de TREEZOR.

Le « Contrat Cadre de Services de Paiement – Conditions Générales » de TREEZOR a pour objet de régir les conditions d'utilisation des Services de paiement fournis par TREEZOR en contrepartie du versement par l'Utilisateur de l'abonnement prévu dans les Conditions Particulières de PRISMEA, à charge pour cette dernière de restituer les frais à TREEZOR à hauteur des montants convenus entre eux, en application de l'article 4 dudit Contrat cadre.

Le « Contrat Cadre de Services de Paiement – Conditions Générales » régit les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture du Compte de paiement.

L'Utilisateur peut souscrire à la Carte TREEZOR dont les conditions de souscription et d'utilisation sont fournies dans les « Conditions générales de fonctionnement de la carte business » de TREEZOR.

L'Utilisateur peut souscrire également une version virtuelle de la Carte, associée au Compte de paiement de l'Utilisateur, et utilisable uniquement en ligne.

L'Utilisateur peut mandater un ou plusieurs Porteurs, justifiant d'un lien avec l'Utilisateur (contrat de travail par exemple) qui se verront chacun attribuer une Carte associée au Compte de paiement de l'Utilisateur. Tout nouveau Porteur devra préalablement à l'utilisation de la Carte accepter les CGV, la Politique de protection des données personnelles de PRISMEA ainsi que le « Contrat Cadre de Services de Paiement - Conditions Générales » de TREEZOR.

PRISMEA et/ou TREEZOR peuvent refuser de délivrer la Carte à l'Utilisateur, ou à un Porteur désigné par l'Utilisateur. Dans ce cas, PRISMEA et/ou TREEZOR informent l'Utilisateur des motifs de leur décision sur demande de ce dernier, à moins d'une interdiction en vertu de la réglementation applicable.

L'Utilisateur donne à chaque Porteur par l'intermédiaire d'une procuration le pouvoir de donner des Ordres de paiement par Carte sur le Compte de paiement.

Il est précisé qu'un Porteur ne pourra disposer que d'une seule Carte, soit une Carte physique et une Carte virtuelle maximum.

TREEZOR exécute les ordres de paiement par carte associée au Compte de paiement de l'Utilisateur.

L'Utilisateur transmet les informations et documents suivants relatifs au Porteur :

- Une copie d'une pièce d'identité lisible en cours de validité telle qu'une carte d'identité, un titre de séjour ou un passeport ;
- Un justificatif de domicile du signataire de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité, opérateur de téléphonie fixe ou ADSL , ou avis d'imposition).

Les conditions d'attribution et de fonctionnement de la Carte sont déterminées en dans le « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales » de TREEZOR accepté par l'Utilisateur. Tout Utilisateur éligible peut transmettre par le biais du Site ou de l'Application, une demande d'ouverture de Compte de paiement utilisé aux fins de l'exécution des Services.

Si cette demande est acceptée conformément à l'article 6 du « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales » de TREEZOR, l'Utilisateur devient titulaire d'un Compte de paiement dont les fonctionnalités sont utilisées exclusivement pour les Services de paiement.

Les Opérations de paiement sont exécutées en portant la somme correspondante au :

- Crédit du Compte de paiement lorsque les fonds reçus font suite à la réception par Treezor d'Opérations de paiement par virement,
- Débit du Compte de paiement, lorsque les fonds transférés font suite à l'exécution par Treezor d'Opérations de paiement par virement ou par prélèvement ou par exécution d'un ordre de paiement par carte.

TREEZOR n'accepte pas de versement d'espèces, de remise de chèques et n'offre aucun service de paiement autres que ceux spécifiquement décrits dans le « Contrat Cadre de Services de Paiement-Conditions Générales ».

L'Utilisateur agissant à des fins professionnelles, les dispositions de l'article L.314-5 du Code monétaire et financier s'applique.

11. BUDGET INSIGHT

BUDGET INSIGHT intervient sur l'Application PRISMEA comme établissement de paiement.

L'Utilisateur qui souhaite accéder aux Services de PRISMEA doit accepter les dispositions des « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay» de BUDGET INSIGHT

BUDGET INSIGHT propose un Service d'Information sur les comptes, au sens de la directive européenne n°2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les Services de Paiement (DSP2).

Les Services d'Information sur les comptes permettent de fournir en ligne des informations consolidées concernant un ou plusieurs Comptes Tiers détenus par l'Utilisateur auprès d'un ou plusieurs Prestataires de Services de Paiement.

Les Services d'information sur les comptes permettent à l'Utilisateur d'agrèger différents Comptes Tiers et de visualiser leurs données bancaires. La récupération de ces données se fait à travers la récupération automatique ou manuelle des données bancaires.

A aucun stade, BUDGET INSIGHT ou PRISMEA ne détiennent des fonds de l'Utilisateur.

Les Services d'Information sur les Comptes Tiers sont fondés sur l'accès, direct ou indirect, du prestataire de ce type de services aux comptes du payeur, et à son prestataire de services de paiement gestionnaire de comptes.

BUDGET INSIGHT n'établit pas nécessairement de relation contractuelle avec les Prestataires de Services de paiement gestionnaires de Comptes Tiers de l'Utilisateur.

Le Service d'Information proposé par BUDGET INSIGHT n'est pas conçu pour permettre la réalisation d'une quelconque opération de banque ou opération accessoire à une opération de banque ou encore de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement, BUDGET INSIGHT n'ayant pas la qualité d'établissement de crédit, de prestataire de services d'investissement ou de conseil en investissement au sens des dispositions du Code monétaire et financier.

12. CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT DE PAIEMENT

PRISMEA SAS est enregistrée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») sous le numéro 84342 en tant qu'agent de services de paiement de l'établissement de paiement Treezor,

dont le siège social est situé 33 Avenue de Wagram, 75017 Paris, ainsi que de l'établissement de paiement BUDGET INSIGHT, dont le siège social est situé 84 rue Beaubourg, 75003 PARIS.

L'Utilisateur est informé qu'à tout moment pendant la durée du contrat conclu entre lui et PRISMEA, PRISMEA peut lui notifier une modification, à sa seule discrétion, des établissements de paiement partenaires fournissant les Services de Paiement. Tout nouveau partenaire devra être dûment agréé par l'ACPR.

Les modalités de transfert vers un autre prestataire de Services de Paiement feront l'objet d'une procédure particulière, afin que TREEZOR et BUDGET INSIGHT puissent s'assurer raisonnablement de la réversibilité vers un autre établissement et permettre ainsi la reprise sans difficulté de la maîtrise des Services.

La réversibilité ne commencera que lorsque PRISMEA aura désigné un repreneur dûment autorisé par l'ACPR.

PRISMEA informera les Utilisateurs de la rupture du partenariat avec l'établissement de paiement concerné et leur proposera, soit de résilier le contrat conclu par l'Utilisateur avec l'établissement de paiement, soit de transférer les fonds correspondant au nouveau prestataire de service de paiement. Par l'acceptation expresse des présentes CGV lors de son inscription aux Services, l'Utilisateur s'engage irrévocablement, en cas de changement d'établissement de paiement partenaire, à confier le mandat à PRISMEA, qui l'accepte, de demander, pour son compte, à TREEZOR le transfert des fonds correspondant au nouveau prestataire de service de paiement.

PRISMEA adressera ensuite à l'Utilisateur, à l'adresse email renseignée lors de son inscription aux Services, le nouveau contrat de services de paiement avec la nouvelle entité choisie.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus présents sur l'Application, en ce inclus les marques, droits d'auteur, dessins, logos, textes, informations, graphiques, images, logiciels, progiciels interfaces, base de données, savoir-faire, etc. (ci-après « le Contenu ») sont la propriété de PRISMEA.

Les CGV et les Conditions Particulières et Tarifaires ne confèrent à l'Utilisateur aucun droit de propriété sur le Contenu qui est et demeure la propriété exclusive de PRISMEA.

La mise à disposition des Services au bénéfice de l'Utilisateur ne saurait en aucun cas être analysée comme un transfert de propriété, ce dernier ne bénéficiant que d'un droit personnel d'utilisation, concédé de manière non exclusive, non cessible et non transférable.

L'Utilisateur engage sa responsabilité à raison de tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de PRISMEA ou de TREEZOR sur le Contenu ou les licences.

À ce titre, il est strictement prohibé pour l'Utilisateur d'accéder et/ou d'extraire et/ou d'utiliser/ les codes sources de l'Application, du Site et/ou de leurs composants logiciels.

14. RESPONSABILITÉ

14.1 Responsabilité de PRISMEA

PRISMEA en tant que responsable de la fourniture des Services n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, sa responsabilité se limite aux seuls dommages directs subis par l'Utilisateur à raison de l'utilisation des Services, du Site et de l'Application et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages indirects résultant de la consultation et la navigation sur le Site et sur l'Application ou de l'utilisation des Services.

Par ailleurs, la responsabilité de PRISMEA ne saurait être engagée lorsque l'impossibilité de fournir les Services est due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Compte tenu de ce qui précède, la responsabilité de PRISMEA ne peut en aucun cas être engagée en cas d'impossibilité d'accès aux Services par l'Utilisateur, et ce dernier reconnaît que toute interruption liée à la sécurité des systèmes informatiques ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation ou contrepartie de quelque nature que ce soit.

Notamment, la responsabilité de PRISMEA ne saurait être engagée en cas de :

- faute de l'Utilisateur ou non-respect des présentes CGV ;
- accès par un tiers à ses Données d'identification, sur autorisation de l'Utilisateur ;
- usage frauduleux ou abusif des Services par l'Utilisateur ;
- interruption ou défaillance des Services suites à des dysfonctionnements du réseau Internet ;
- inexactitude des informations transmises par l'Utilisateur.

En particulier, PRISMEA ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison des conséquences, éventuellement dommageables pour l'Utilisateur de l'usage qu'il fait des informations ou des outils informatiques d'aide à la décision et à la gestion qui sont mis à sa disposition grâce aux Services proposés, dans la mesure où l'Utilisateur demeure seul responsable de ses décisions.

14.2 Responsabilité de l'Utilisateur

L'utilisation du Site et de l'Application est faite sous la seule et entière responsabilité de l'Utilisateur.

En cas d'utilisation anormale ou illicite du Site et de l'Application, l'Utilisateur est seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

L'Utilisateur s'engage alors à indemniser PRISMEA de toute conséquence émanant de toute plainte, action, poursuite ou réclamation qui pourrait en résulter.

En cas de manquement par l'Utilisateur à une obligation qui lui incombe au titre des présentes CGV, PRISMEA se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services dans les conditions exprimées à l'article 15.2.1.

L'accès aux Services ne pourra être rétabli qu'après que l'Utilisateur ait effectivement remédié au manquement en cause.

L'Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation fiscale et sociale en vigueur en France.

15. DURÉE ET FIN DES RELATIONS CONTRACTUELLES

Le présent contrat entre l'Utilisateur et PRISMEA est conclu sans engagement de durée.

S'agissant d'un contrat à durée indéterminée chaque Partie pourra y mettre fin unilatéralement dans les conditions prévues aux articles 15.1 et 15.2 ci-après.

15.1 À l'initiative de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut à tout moment demander la résiliation du contrat conclu avec PRISMEA, sous réserve d'en informer PRISMEA *i)* par le service client disponible dans son Espace Personnel sur le Site ou l'Application, *ii)* par courrier électronique à l'adresse email serviceclient@prismae.fr, *iii)* par courrier à l'adresse postale suivante : PRISMEA, 25 rue Bossuet, 69006 – LYON.

L'Utilisateur est informé que tout mois d'abonnement commencé est dû, et que la résiliation effective de l'abonnement interviendra au jour anniversaire du mois de souscription.

Aucuns frais de résiliation ne sont dus par l'Utilisateur.

PRISMEA confirmera à l'Utilisateur la résiliation de son abonnement dans un délai de cinq (5) jours avant la fin du mois d'abonnement.

L'Utilisateur s'engage à maintenir un solde suffisant pour assurer la bonne fin des opérations de paiement en cours pendant le délai nécessaire à leur dénouement et le paiement des frais dus par lui.

L'Utilisateur est informé de ce que la résiliation du contrat avec PRISMEA entrainera la clôture de son Espace Personnel, de son Compte de paiement et la cessation de l'accès aux Services d'Information sur les comptes sur l'Application.

15.2 À l'initiative de PRISMEA

15.2.1 Résiliation pour faute

PRISMEA se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec l'Utilisateur à tout moment, sans préavis :

- en cas de violation par l'Utilisateur de ses obligations en vertu des présentes CGV et/ou des dispositions du « Contrat Cadre de Services de Paiement- Conditions Générales » de TREEZOR et/ou des « Conditions Générales d'Utilisation de Budgea Bank & Pay » de BUDGET INSIGHT ;
- en cas d'utilisation non conforme, abusive ou frauduleuse des Services, ou des identifiants de connexion de l'Utilisateur ou en cas de tentative de contournement des moyens de sécurité protégeant les Services ;
- ainsi que pour toutes fautes ou manquements graves réalisés par l'Utilisateur, et notamment : communication de fausse information, exercice d'activité illégale, contraire aux bonnes mœurs, soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, menaces à l'encontre de préposés de PRISMEA, TREEZOR ou BUDGET INSIGHT, défaut de paiement, irrespect d'une obligation de l'Utilisateur au titre des présentes, absence de réponse aux demandes de justificatifs sous une semaine, endettement excessif, clôture de son Espace Personnel.

PRISMEA informe l'Utilisateur de la résiliation des Services par courrier électronique.

15.2.2 Résiliation sans faute

PRISMEA peut mettre fin de plein droit aux relations contractuelles avec l'Utilisateur, sous réserve du respect d'un préavis minimum de (2) deux mois, à sa seule discrétion. Cette résiliation peut-être notamment :

- due à un obligation réglementaire et ou légale ;
- demandée par une autorité ;
- la conséquence d'un empêchement par TREEZOR, BUDGET INSIGHT et/ou PRISMEA de fournir les services, objets du contrat cadre et des CGV.

PRISMEA informe l'Utilisateur de l'arrêt des Services par courrier recommandé avec accusé de réception.

L'Utilisateur est informé que tout mois d'abonnement commencé est dû, et que la résiliation effective de l'abonnement interviendra au jour anniversaire du mois de souscription.

Aucuns frais de résiliation n'est dû par l'Utilisateur.

PRISMEA confirmera à l'Utilisateur la résiliation de son abonnement dans un délai de cinq (5) jours avant la fin du mois d'abonnement.

L'Utilisateur s'engage à maintenir un solde suffisant pour assurer la bonne fin des opérations de paiement en cours pendant le délai nécessaire à leur dénouement et le paiement des frais dus par lui.

15.2.3 Effets de la résiliation par l'une ou l'autre des parties

En cas de résiliation, PRISMEA procède à la clôture de l'ensemble des Comptes de paiement de l'Utilisateur et à la suppression de l'Espace Personnel de l'Utilisateur.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales » de TREEZOR, le Compte de paiement sera clôturé à la date d'effet de la résiliation, sous réserve que toutes les sommes dues conformément au « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales » de TREEZOR aient bien été payées par l'Utilisateur.

La résiliation du « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales » ne remet pas en cause les prestations préalablement exécutées ou en cours d'exécution.

L'Utilisateur ne pourra plus transmettre d'ordres de paiement à compter de la date d'effet de la résiliation.

Le Compte de paiement pourra être maintenu pendant une durée de quinze (15) mois à effet de couvrir les éventuelles contestations et réclamations ultérieures qui pourraient survenir.

Les opérations de paiement initiées avant la date d'effet de la résiliation ne seront pas remises en cause par la demande de résiliation et devront être exécutées dans les termes du « Contrat Cadre de Services de Paiement– Conditions Générales ».

16. RECLAMATION – RETRACTATION - DROIT APPLICABLE – JURIDICTION – RÈGLEMENT DES LITIGES

16.1 Traitement des réclamations

En cas de difficultés concernant les Services fournis par TREEZOR et PRISMEA, l'Utilisateur peut, selon son choix :

- contacter le Service Réclamations Clients de PRISMEA en vue d'obtenir toutes les informations souhaitées,
- ou formuler directement auprès de TREEZOR toute réclamation auprès de son Service Réclamations.

Service Réclamations Clients de PRISMEA :

- Soit par e-mail à l'adresse suivante : reclamations@prisma.fr

- Soit par courrier à l'adresse suivante : PRISMEA - Service Réclamations - 25 rue Bossuet - 69006 LYON
- Soit par messagerie directement depuis l'Application et le Site internet PRISMEA.

Dans ce cadre, PRISMEA s'engage :

- à accuser réception de toute réclamation introduite par l'Utilisateur dans un délai de dix (10) Jours ouvrables à compter de sa réception
- à répondre à l'Utilisateur sous quinze (15) Jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation
- nonobstant les dispositions précédentes :
 - o si PRISMEA estime raisonnablement qu'elle ne pourra pas donner une réponse à l'Utilisateur dans un délai de quinze (15) Jours ouvrables, PRISMEA enverra une réponse d'attente à l'Utilisateur motivant clairement le délai complémentaire nécessaire pour répondre à sa réclamation en précisant la date maximum à laquelle l'Utilisateur recevra une réponse à la réclamation que l'Utilisateur lui a notifiée, ce délai ne pouvant dépasser trente-cinq (35) jours ouvrables
 - o si PRISMEA estime raisonnablement qu'elle ne peut traiter la réclamation sans l'assistance de TREEZOR, elle s'engage à transmettre la réclamation à TREEZOR dans un délai d'un (1) Jour ouvrable à compter de sa réception.

Service Réclamations Clients de TREEZOR :

- Soit par courrier à l'adresse suivante : 33 Avenue de Wagram, 75017 Paris,
- Soit par e-mail à l'adresse suivante : reclamations@treezor.com
- Par ailleurs, le Service Réclamations Client de TREEZOR est joignable par téléphone au numéro suivant : +33 (0)1.84.19.29.81 (service ouvert de lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00).

Dans ce cadre, TREEZOR s'engage :

- à accuser réception de toute réclamation introduite par l'Utilisateur dans un délai de dix (10) Jours ouvrables à compter de sa réception ;
- à répondre à l'Utilisateur sous quinze (15) Jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour lui répondre, TREEZOR lui adressera une réponse d'attente motivant ce délai. Elle tiendra l'Utilisateur informé du déroulement du traitement de sa réclamation. En tout état de cause, l'Utilisateur recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) Jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation par TREEZOR.

Médiateur :

Dans l'éventualité de la persistance d'un litige avec PRISMEA et/ou TREEZOR relatif aux Services ou à l'exécution du « Contrat Cadre de Services de Paiement - Conditions Générales » de TREEZOR et après épuisement des recours internes, l'Utilisateur (et/ou son Représentant légal) a la faculté de saisir gratuitement le Médiateur de l'AFEPAME en adressant dans un délai d'un (1) an à compter de sa réclamation un courrier à :

Monsieur le médiateur de l'afepame,
Association Afepame,

36 rue Taitbout
75009 Paris.

Le Médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours.
La saisine du Médiateur suspend la prescription conformément aux conditions de l'article 2238 du Code civil. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées à l'occasion de toute autre procédure, que celle de la médiation, sans l'accord de PRISMEA et/ou TREEZOR et de l'Utilisateur. Cette procédure de médiation est gratuite. Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux (2) mois à compter de sa saisine.

16.2 Rétractation

L'Utilisateur répondant à la définition de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier ayant été démarché par PRISMEA, dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier son choix. Il ne supportera pas de pénalités du simple fait de l'exercice de son droit de rétractation. Le délai court soit à compter du jour où le Contrat est conclu, soit à compter du jour où la personne démarchée reçoit les conditions contractuelles et les informations, si cette date est postérieure à la date où le Contrat est conclu. L'Utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation devra envoyer sa demande écrite (« Bordereau de rétractation » disponible à la fin du présent document) par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse disponible sur le Site ou à défaut à l'adresse suivante : PRISMEA, 25 rue Bossuet, 69006 – LYON.

L'exercice du droit de rétractation emporte résolution du Contrat qui en cas de commencement d'exécution, prend la forme d'une résiliation du Contrat et ne remet pas en cause les prestations antérieurement réalisées.

16.3 Droit applicable – Juridiction – Règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

En cas de contestations liées à l'interprétation et à la validité des présentes CGV, l'Utilisateur est invité à contacter PRISMEA *i)* par le support client disponible sur le Site ou l'Application, *ii)* par courrier électronique à l'adresse email reclamations@prismaea.fr, *iii)* par courrier à l'adresse postale suivante : PRISMEA, 25 rue Bossuet, 69006 – LYON.

PRISMEA et l'Utilisateur s'efforceront de trouver un règlement amiable au litige.

BORDEREAU DE RETRACTATION

BORDEREAU DE RETRACTATION

Compte N° (Iban)

Conformément à l'article L.341-16 du Code monétaire et financier, je bénéficie d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter du jour où le Contrat-cadre de service de paiement est conclu pour exercer mon droit de rétractation, sans frais ni motifs, à la suite d'une opération de démarchage pour l'ouverture du Compte de paiement avec Treezor. Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai rappelé ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse disponible sur le Site

Je soussigné(e) (mandataire social) de la personne morale XX, ou (NOM / Prénoms), déclare renoncer à l'ouverture du Compte de paiement ci-dessus mentionné avec TREEZOR.

Fait le : Signature :